

# Saison 2024/2025 YOGA - Inscription / CGV / Règlement intérieur

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Pathologies :

Personne à contacter en cas d'urgence + téléphone :

## Les forfaits

Nombre de cours/semaine	Engagement à l'année*	Engagement au trimestre**
1 cours/semaine	<input type="checkbox"/> 47€/mois	<input type="checkbox"/> 180€
2 cours/semaine	<input type="checkbox"/> 79€/mois	<input type="checkbox"/> 300€

\*Tarif possible pour toute inscription de septembre à mars. A partir d'avril, passage à l'engagement au trimestre. Le mois d'inscription est dû, quelque soit la date de démarrage (par exemple, pour une inscription le 15 novembre :  $47 \times 8 = 376\text{€}$ )

\*\* 3 mois à compter de la date de souscription

Période de cours : du 16/09/24 au 02/07/25

Pas de cours pendant les vacances scolaires mais des séances pourront être proposées sous forme de stage.

## Choix des cours

- Lundi 18h30 19h30
- Lundi 19h45 20h45
- Mercredi 10h 11h

# Saison 2024/2025 YOGA - Inscription / CGV / Règlement intérieur

## Modalités de paiement

Chèque  Espèces  Virement

Paiement au mois ou au trimestre que vous ayez un abonnement annuel ou au trimestre

En cas de paiement par virement, un chèque de caution du montant total sera demandé comme caution

RIB Magali Yoga : FR76 3000 4031 8800 0006 8985 097

Les pré-inscriptions et inscriptions font foi d'inscription et représentent un engagement. En aucun cas, elles ne pourront être annulées et faire l'objet d'un remboursement dès lors qu'elles auront été remises et signées, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Atteste avoir reçu, lu et accepté les CGV et le règlement intérieur

Date et signature :

# Saison 2024/2025 YOGA - Inscription / CGV / Règlement intérieur

Les présentes **conditions générales de vente (CGV)** sont communiquées aux adhérents, préalablement à leur adhésion. Toute adhésion implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV dès lors qu'elles lui ont été communiquées préalablement.

## **1- Inscriptions, abonnements et modalités de paiement**

L'adhérent doit remplir la fiche d'inscription. En cas de pathologies, il doit avoir demandé un avis médical et fournir un certificat de non contre-indication à la pratique. Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'assurer de ses aptitudes à la pratique avant son inscription.

Les pré-inscriptions font foi et sont, tout comme les inscriptions à compter du 16/09, un engagement. Par conséquent, elles ne pourront être annulées ou faire l'objet d'un remboursement dès l'instant où elles ont été remises et signées, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

### Abonnement mensuel (engagement à l'année)

Tout abonnement acheté est dû et non remboursable, sauf sur avis médical.

L'abonnement mensuel engage l'adhérent sur un an à compter de la date d'inscription. Tout abonnement mensuel contracté en cours d'année engage l'adhérent jusqu'à la fin de la saison sportive définie en début d'année.

Un cours non participé peut-être rattrapé sur un autre créneau dans le même mois, en accord avec l'enseignant, sous réserve de disponibilités. Il n'est pas reportable sur un autre mois, ni remboursable.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- soit par chèque (3 ou 10 règlements)
- soit en espèces (3 ou 10 règlements, à condition de fournir un chèque de caution correspondant au montant total de l'abonnement)
- soit par virement (3 ou 10 règlements, à condition de fournir un chèque de caution correspondant au montant total de l'abonnement)

Exemple de redevance pour un abonnement d'un cours par semaine souscrit :

- septembre 470€ (10\*47€ ou 3 paiements 160€+155€+155€)
- octobre 423€ (9\*47€ ou 3 paiements de 141€)
- novembre 376€ (8\*47€ ou 3 paiements de 126€ +125€ + 125€)
- décembre 329€ (7\*47€ ou 3 paiements de 110€+110€+109€)
- janvier 282€ (6\*47€ ou 3 paiements de 94€)
- février 235€ (5\*47€ ou 3 paiements de 79€+78€+78€)
- mars 188€ (4\*47€ ou 3 paiements de 63€+63€+62€)

# Saison 2024/2025 YOGA - Inscription / CGV / Règlement intérieur

A partir du mois d'avril, le tarif trimestriel se met en place pour une souscription aux trois derniers mois de l'année.

Tarifs valables pour une adhésion en début ou en cours de mois.

## Abonnement trimestriel

Tout abonnement acheté est dû et non remboursable, sauf sur avis médical. Tous les abonnements sont valables 3 mois à compter de la date de souscription.

Un cours non participé peut-être rattrapé sur un autre créneau dans le même mois, sous réserve de disponibilité et en accord avec l'enseignant. Il n'est pas reportable sur un autre mois, ni remboursable.

Les modalités de règlements sont les suivantes :

- soit par virement ou chèque en 1, 2 ou 3 fois dans la limite de la durée de l'abonnement
- soit en espèces au moment de l'inscription

## Cours d'essai et cours à l'unité

Le cours d'essai est au tarif de 10€. Il est valable une fois par personne. Paiement par espèces, Lydia ou Paylib. Toute annulation moins de 24h avant la séance donnera lieu à facturation et paiement.

Le cours à l'unité est réservable auprès du professeur et devra être réglé au plus tard 24h avant le début du cours. Paiement par Lydia ou paylib. Une annulation moins de 24h avant ne sera pas remboursée.

## **2- Planning et réservation des cours**

L'année commencera le 16 septembre 2024 et se terminera le 02 juillet 2025.

Les participants pourront rejoindre les cours à n'importe quelle période. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires. Les cours des vacances ne pourront pas être rattrapés, les forfaits et abonnements ayant été calculés sur les semaines d'ouverture.

Chaque participant s'inscrit en amont à un cours et un horaire précis. Sous réserve d'accord par l'enseignant, il est possible de venir pratiquer sur un autre cours en cas d'incapacité à venir sur le créneau défini initialement.

Les cours collectifs se tiennent dès 3 participants. Si le nombre est inférieur, le cours sera annulé et il sera proposé au participant de venir pratiquer sur un autre créneau horaire.

## **3- Remboursement des cours**

# Saison 2024/2025 YOGA - Inscription / CGV / Règlement intérieur

Aucun remboursement de convenance ne sera fait. Vous vous engagez par votre inscription jusqu'à la fin du forfait choisi.

En cas d'obligation de fermeture du studio pour raisons sanitaires ou indépendantes de ma volonté, des mesures seront prises pour assurer les cours de façon virtuelle. Aucun remboursement ne sera accordé.

Vous pourrez demander un remboursement ou une annulation de vos cours seulement en cas de soucis de santé ; un certificat médical sera demandé. Le remboursement sera fait après réception du certificat médical.

## **4- Certificat médical**

Un certificat médical sera demandé en cas de pathologies.

L'adhérent certifie sur l'honneur que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le yoga et décharge l'enseignant de toutes réclamations et actions judiciaires relatives à des blessures ou dommages occasionnés à la personne et causés de quelque manière que ce soit découlant ou en raison de l'activité proposée.

L'adhérent consent à assumer tous les risques et toutes les conséquences liées à l'activité exercée. En tout état de cause, l'adhérent s'engage à renseigner l'enseignant sur ses antécédents médicaux et à remettre un certificat médical de moins de trois mois lorsque l'enseignant le juge nécessaire. Si le certificat médical indique que l'adhérent n'est pas apte à pratiquer l'activité souscrite, l'enseignante est en droit de résilier sans préavis, ni indemnité contractuelle avec l'adhérent concerné, qui sera remboursé de tout ou partie des prestations commandées en fonction des prestations déjà exécutées.

## **5- Données personnelles et droit à l'image**

Vos données personnelles seront utilisées pour communiquer avec vous sur les activités de l'enseignante. Magali Elysee est autorisée à utiliser l'image de ses membres dans ses locaux, sur son site internet, ses pages Facebook-Instagram, ses flyers, dans un but promotionnel. Si le membre ne souhaite pas que son image soit diffusée, il devra en informer par email à [magaliyoga33@gmail.com](mailto:magaliyoga33@gmail.com). Cette autorisation se fait à titre gratuit.

Les données de l'adhérent sont conservées pour la durée de l'adhésion. Elles ne seront pas transférées.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition, de portabilité et d'effacement desdites données.

## **6- Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties chercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable. A défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de 3 mois, les tribunaux compétents seront contactés.

# Saison 2024/2025 YOGA - Inscription / CGV / Règlement intérieur

Le règlement intérieur définit les règles pour la bonne conduite des séances.

## **1- Général**

Les cours sont accessibles dès 15 ans. L'enseignante se réserve le droit d'annuler et/ou de refuser l'accès aux cours à toute personne ne respectant pas un ou plusieurs points du règlement intérieur.

## **2- Cours**

Les pratiquants doivent se présenter au moins 5 minutes avant le début du cours. Pour les adhérents non inscrits, il est demandé de venir 10 minutes avant la séance afin de remplir la fiche d'inscription. En cas de retard, le début du cours ne sera pas décalé et les parties du cours manquées ne seront pas répétées. En cas de retard de plus de 10 minutes après le début du cours, l'accès pourra être refusé et la séance ne sera pas remboursée. Si le pratiquant doit quitter le cours avant la fin de la séance, il convient d'en avertir l'enseignant en amont. Cela doit rester exceptionnel.

Chaque pratiquant apporte son tapis, de l'eau et éventuellement ses accessoires, s'il le souhaite. Il est demandé de se déchausser à l'entrée de la salle. Le cours se déroule pieds nus ou avec des chaussettes agrippantes.

## **3- Vestiaire**

Des WC sont à votre disposition pour vous changer si nécessaire. Il est demandé de les laisser propres. Des étagères et casiers sont à disposition dans la salle de pratique pour déposer vos effets personnels qui restent sous votre responsabilité. Il est strictement interdit de laisser ses affaires après la fin de la séance.

## **4- Comportement**

Comme toute attitude en société, l'adhérent ne devra pas adopter de comportement agressif, indécent, injurieux ou contraire aux bonnes mœurs.

Il est demandé de respecter le calme pendant la séance. En cas de conversation bruyante, et si la séance venait à être perturbée, l'enseignante se réserve le droit d'interdire l'accès ou de faire sortir le pratiquant ayant un comportement contraire au règlement.

## **5- Consignes générales d'hygiène et de sécurité**

Il est interdit de fumer dans les locaux, cigarettes électroniques incluses. La consommation d'alcool est interdite sauf autorisation préalable.

Sauf autorisation, la présence d'enfants pendant les séances n'est pas autorisée.

En cas d'accident, tout témoin devra contacter les secours dans les plus brefs délais.